00020639	Nature de la recette ou versement	Montant	Comptes	Partie versante			
Date Com	AMS 1633 ha Total en chiffres	300002		COMMUNE DE DOOME			
Arrête la presente quittance à la somme de TILENTE MILES PARICS CAS F CFA Signature et cachet							
00020630	Nature de la recette ou versement	Montant	Comptes	Partie versante			
Date 13/7-/1502	Total en chiffres	50 00 C		DOUME			
	ente quittance à la somme de	ANTE Milles	FRANCE U	CAF CFA.			

-

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

MINISTERE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION

INSTITUT NATIONAL DE CARTOGRAPHIE BP 157 – YAOUNDÉ - Tél (237) 22 22 29 21

Fax (237) 22 23 33 05



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF SCIENTIFIC RESEARCH AND INNOVATION

NATIONAL INSTITUTE OF CARTOGRAPHY
P.O BOX 157 - YAOUNDE - Phone (237) 22 22 29 21
Fax (237) 22 23 33 05

14 JUIL 2022

Yaoundé le,

Nº 396

/AMS/MINRESI/INC/DG/DP/SDCD/SCDT

ATTESTATION DE MESURE DE SUPERFICIE

Superficie mesurée

: 1 633 hectares

Demandeur

: COMMUNE DE DOUME

Carte de référence

: Bertoua au 1/200000 ème

: Région de l'Est

Département du Haut-Nyong Arrondissement de Doumé

DESCRIPTION DE L'ASSIETTE ANNUELLE DE COUPE N° 2-4 DE LA FORET COMMUNALE DE DOUME

Le point de base A de cette Assiette Annuelle de Coupe est situé sur un cours d'eau non dénommé. Il a pour coordonnées UTM : X(m) = 305 494 et Y(m) = 461 857.

Le périmètre de cette zone est délimité par les points A, B, C, D, E et F dont les coordonnées UTM (33N) sont les suivantes :

ID	A	В	C	D	E	F
X(m)	305494	304766	304012	309745	309385	308592
Y(m)	461857	463428	465124	466633	464587	463319

Ses limites sont:

A L'OUEST :

Du point A, suivre la droite AB = 1 731 m, de gisement 335° pour atteindre le point B, situé sur sa confluence avec un cours d'eau non dénommé.

Du point B, suivre en amont un cours d'eau non dénommé, sur une distance de 1 920 m pour atteindre le point C, situé sur la confluence avec un cours d'eau non dénommé.

U NORD:

Du point C, suivre en amont l'autre cours d'eau, sur une distance de 6 584 m pour atteindre le point D, situé sur la confluence avec un cours d'eau non dénommé.

A L'EST:

Du point **D**, suivre la droite **DE** = 2 078 m, de gisement 190° pour atteindre le point E, situé sur un cours d'eau non dénommé.

Du point E, suivre en aval ce cours d'eau, sur une distance de 1 870 m pour atteindre le point F, situé sur la confluence avec le cours d'eau **Obongo**.

AU SUD:

Du point F, suivre la droite FA = 3 427 m, de gisement 245° pour rejoindre le point A dit de base.

L'Assiette Annuelle de Coupe ainsi circonscrite couvre une superficie de mille six cent trente-trois (1 633) hectares.

La présente Attestation lui est délivrée pour servir et valoir ce que de droit de la la présente Attestation lui est délivrée pour servir et valoir ce que de droit de la présente detait de la présente de la présente de la présente de la présente

Martin Albotta Climbi

